

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE LA BREDE

4 avenue de la Gare
33650 St Médard d'Eyrans
05.56.72.01.15
contact@siaepa-de-la-brede.fr

LE MOT DU PRESIDENT SUR LA POLITIQUE DE L'EAU MENEES SUR LE TERRITOIRE DU SYNDICAT

Madame, Monsieur,

C'est en tant que Président du Syndicat, mais aussi usager de ce service que je profite de cette période estivale pour vous faire un point complet sur l'alimentation en eau potable et plus particulièrement sur le volet **Economies d'eau**.

Concernant la qualité, je rappellerai juste que vous avez chaque année, avec votre facture d'eau et issue de l'Agence Régionale de Santé (ARS), par forage, une fiche bilan de l'année précédente précisant entre autres le taux de conformité des prélèvements de contrôle réalisés sur les paramètres bactériologiques et physico-chimiques.

Vous pouvez également consulter les analyses réalisées sur le site sante.gouv.fr ainsi que le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) sur le site services.eaufrance.fr.

Comme vous le savez, les ressources en eau potable issues des nappes d'eau profondes ne sont pas inépuisables et même si pour l'heure celles-ci ne font pas encore défaut sur le territoire du Syndicat nous avons l'obligation de préparer collectivement l'avenir. En effet, prenant en compte le changement climatique ainsi que le développement démographique sur notre territoire, si nous ne modifions pas quelque peu nos usages, nos ressources ne seront plus suffisantes.

Les économies d'eau cela commence par des petits gestes que chacun peut faire dans la mesure de ses possibilités :

- Equiper ses installations de régulateurs pour les robinets, joint réducteur de débit pour la douche, sac pour réduire la consommation des WC (Kits économies d'eau)
- Prendre une douche au lieu d'un bain, limiter le temps sous la douche, ne pas laisser couler l'eau en se brossant les dents...
- Pour la vaisselle il est démontré qu'un lave-vaisselle consomme moins d'eau qu'une vaisselle à la main
- Il est également préférable de bien remplir son lave-linge avant de démarrer une lessive
- Pour éviter les appoints d'eau d'une piscine en été, la couvrir pendant la nuit
- Récupérer l'eau de pluie et l'utiliser pour son jardin
- Ne pas arroser son jardin en journée mais la nuit pour éviter l'évaporation.
- Porter son choix sur des plantes qui n'ont pas ou peu besoin d'eau
- Vérifier régulièrement que vous n'avez pas de fuite sur votre réseau privé par le contrôle de votre compteur (prise de l'index le soir et au petit matin pour s'assurer qu'il n'a pas évolué en l'absence de consommation).



Chaque petit geste compte et des conseils et astuces peuvent vous être donnés sur le site de SUEZ toutsurmoneau.fr.

Le Syndicat quant à lui ne se dédouane pas de ses responsabilités et investit pour économiser ses ressources en eau potable.

Dès 2013 une sectorisation du réseau d'eau potable a été mise en place.

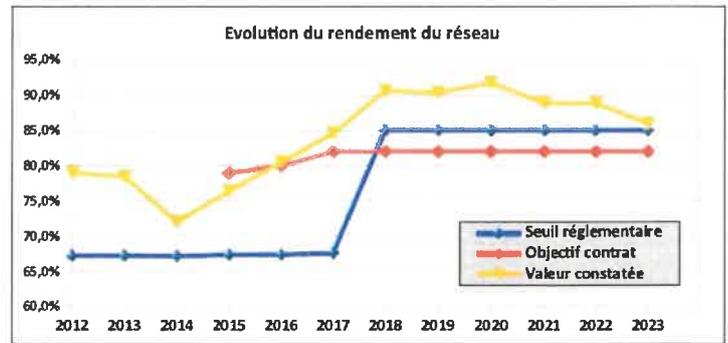
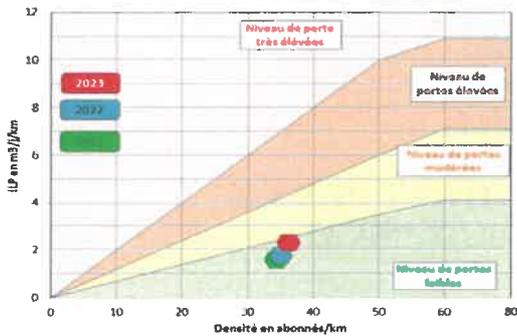
Le syndicat a financé sur son réseau des débitmètres qui mesurent en continue les volumes entrants sur chaque secteur du territoire (7 secteurs au total). Une analyse régulière des volumes nocturnes de chaque secteur notamment, permet de mieux localiser et plus rapidement les fuites sur son réseau.

En cas de dérive des volumes attendus, l'exploitant aussi dénommé délégataire (SUEZ EAU FRANCE) programme des campagnes de recherches et répare les fuites trouvées.

Des engagements pour la gestion et l'analyse de cette sectorisation mais également en termes de délais pour les réparations des fuites ont été inclus dans le contrat de délégation du service d'eau potable.

Des objectifs de rendement de réseau (100 x Volumes consommés et exportés/volumes produits et importés) sont également définis dans ce contrat et respectés par le délégataire.

Ces actions ont permis de faire diminuer les pertes en eau sur le réseau, même s'il y a des années qui se passent mieux que d'autres.



Le syndicat finance également des opérations de renouvellement de son réseau et branchements ou de simplification de réseaux pour rajeunir son patrimoine et limiter les fuites. Les travaux de renouvellement de réseau doivent tendre à s'accroître.

Enfin, une opération devrait être lancée cette fin d'année si nous obtenons des subventions de l'Agence de l'eau. Nous serons informés de la décision mi-octobre. Il s'agit de la mise en place de la Télérelève. Le projet a été estimé à 600 000 €HT et pourrait être subventionné à hauteur de 70 %.

Si ce projet est subventionné, dès le mois de novembre vous pourrez être contactés par l'entreprise retenue sur ce Marché pour un rendez-vous qui permettra la pose d'un émetteur sur votre compteur.

Cet émetteur récupérera un index journalier ainsi qu'un débit maximum et un débit minimum sur 24h.

A partir de ces données, une fois les travaux nécessaires réalisés, dès 2026 vous pourriez bénéficier d'une application qui vous permettrait :

- de suivre et maîtriser votre consommation,
- de ne plus être sollicité pour la relève de votre compteur,
- d'avoir une facture au réel et non plus estimée
- **mais surtout de pouvoir être alerté quasi immédiatement en cas de suspicion de fuite sur votre réseau privé.**

Aujourd'hui, la relève étant réalisée physiquement au mieux une fois par an, les suspicions de fuite ne sont détectées au mieux qu'une fois tous les ans.

La télérelève vous permettrait d'en être informé très rapidement et limiterait ainsi les volumes d'eau perdus en domaine privé (après compteur).

Nous saurons donc, courant octobre, si nous lançons l'opération et si tel est le cas, vous serez contactés par SUEZ pour la mise en place de cet émetteur et pour certain, le compteur étant trop ancien, il sera renouvelé en même temps (renouvellement des compteurs tous les 15 ans contractuellement).

Mon service se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

Vous remerciant par avance de toute l'attention que vous voudrez bien porter à cette note, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

St Médard d'Eyrans le 17/07/24

Le Président du Syndicat
Jean-André LEMIRE

Le tampon officiel du Syndicat de la Région de la Breda est circulaire et contient l'adresse : 4 AV DE LA GARE, ST MEDARD D'EYRANS, 33650.